



# Bienvenue



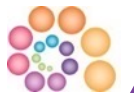
# Mélanie Dixon

## EPEI

Directrice,  
Exercice professionnel



# Reconnaissance traditionnelle des terres



# Ordre du jour

- Être un(e) professionnel(le)
- Programme d'APC révisé
- Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel
- Questions des membres



# Mandat de l'Ordre :

## Servir et protéger l'intérêt du public



# Être un(e) professionnel(le)

- Protection du titre et confiance du public
- Prise de décision
- Responsabilité collective
- Leadership



# Vous accordez de l'importance à l'apprentissage continu.

## Des apprenants et des leaders réfléchis qui agissent de façon intentionnelle

- Qui contribuent à améliorer la qualité des services d'EPE pour les enfants, les familles et les communautés
- Qui s'adaptent aux changements dans le secteur de l'éducation de la petite enfance
- Qui appliquent les recherches, les théories et pratiques pertinentes
- Qui collaborent pour créer des milieux inclusifs et équitables
- Qui font progresser la profession dans les milieux de travail et l'ensemble de la communauté

**Curieux,  
compétents et  
prometteurs!**



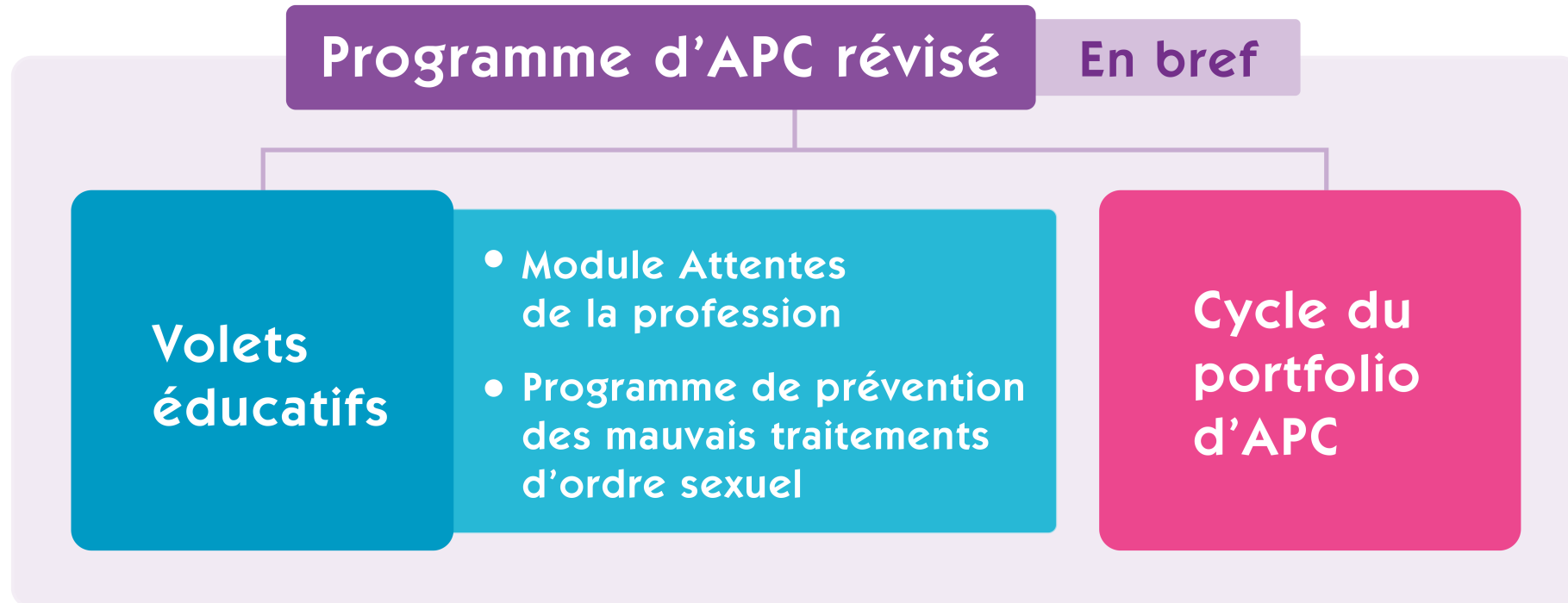
# Pourquoi réviser le programme d'APC?

## Divers facteurs

- La nécessité d'incorporer le Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel mandaté par le gouvernement
- La rétroaction reçue sur le besoin de simplifier le programme, considéré comme complexe
- Les répercussions de la pandémie sur le secteur







## Volets éducatifs

**Module Attentes  
de la profession**

**Programme de prévention  
des mauvais traitements  
d'ordre sexuel**



## Volets éducatifs

Module Attentes  
de la profession

Programme de prévention  
des mauvais traitements  
d'ordre sexuel





# Sujet sensible

## Sujet sensible

Les prochaines diapositives contiennent un aperçu du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Ce contenu sensible peut perturber certaines/certains d'entre vous.

## Ressources de l'Ordre en soutien à l'apprentissage

- Prendre soin de soi et des autres
- Ateliers en direct pour les membres





- ➔ Programmes de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel obligatoires pour toutes les professions de la santé réglementées
- ➔ Reconnaissance de la position de confiance unique occupée par les professionnels
- ➔ Ajout à la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* en décembre 2020
- ➔ Entrée en vigueur prévue en juillet 2022





# Mesures législatives

Le programme doit inclure les mesures suivantes pour prévenir et gérer les abus pédosexuels :

- Exigences en matière d'études et de formation des membres
- Lignes directrices régissant la conduite des membres à l'égard des enfants
- Formation du personnel de l'Ordre
- Diffusion d'informations auprès du public
- Toute autre mesure prescrite par règlement





# Composantes du Programme





# Principes directeurs du programme



Centré sur l'enfant



Préventif



Responsabilisant



Fondé sur des  
données probantes



Inclusif et  
anti-oppressif



Accessible







# Objectifs du programme

- ➔ Les sensibiliser aux **abus pédosexuels** et améliorer leur capacité à repérer les **comportements préoccupants**.
- ➔ Renforcer leurs **connaissances procédurales en matière d'obligation de signalement** en vertu de la LSEF.
- ➔ Accroître leurs **compétences d'intervention en cas de mauvais traitements, leurs connaissances en matière de science du corps, de consentement et de relations saines** dans le cadre du processus de développement global.
- ➔ Élargir leurs **connaissances procédurales pour créer des cultures** de prévention des abus sexuels.
- ➔ Accroître leur **capacité à créer des politiques** de prévention des abus sexuels.





# Trois éléments requis

## 1. **Priorité jeunesse**

## 2. **Tatie se confie**

## 3. **Ressources de l'Ordre à consulter :**

- Avis professionnel : Devoir de faire rapport
- Racisme et préjugés dans les signalements aux services de protection de l'enfance
- Scénarios

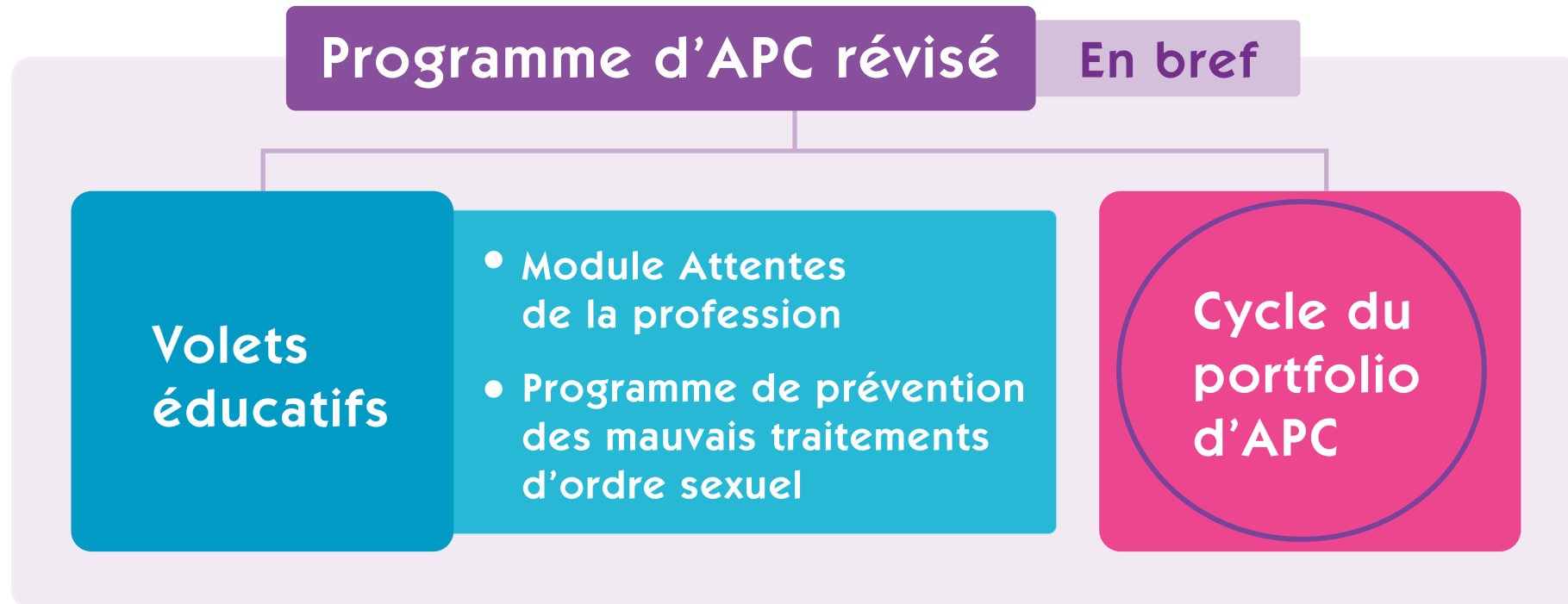




# Synthèse

- ➔ Programme disponible à compter de **juillet 2022**
  - Accessible via Mon Ordre, mon compte
- ➔ Soutien aux membres
  - Prendre soin de soi et des autres
  - Ateliers en direct pour les membres





# Portfolio d'APC simplifié



# Portfolio d'APC simplifié

Fondé sur :

- l'autoréflexion
- l'apprentissage autonome
- le *Code de déontologie et normes d'exercice*

Ressources disponibles à compter de juillet 2022

- Outil de réflexion et de planification
- Dossier d'apprentissage professionnel
- Guide et ressources sur l'APC

**Portfolio facultatif**  
pendant que vous  
effectuez le  
Programme de  
prévention des  
mauvais traitements  
d'ordre sexuel



# Quand dois-je commencer?

## Tableau des échéances

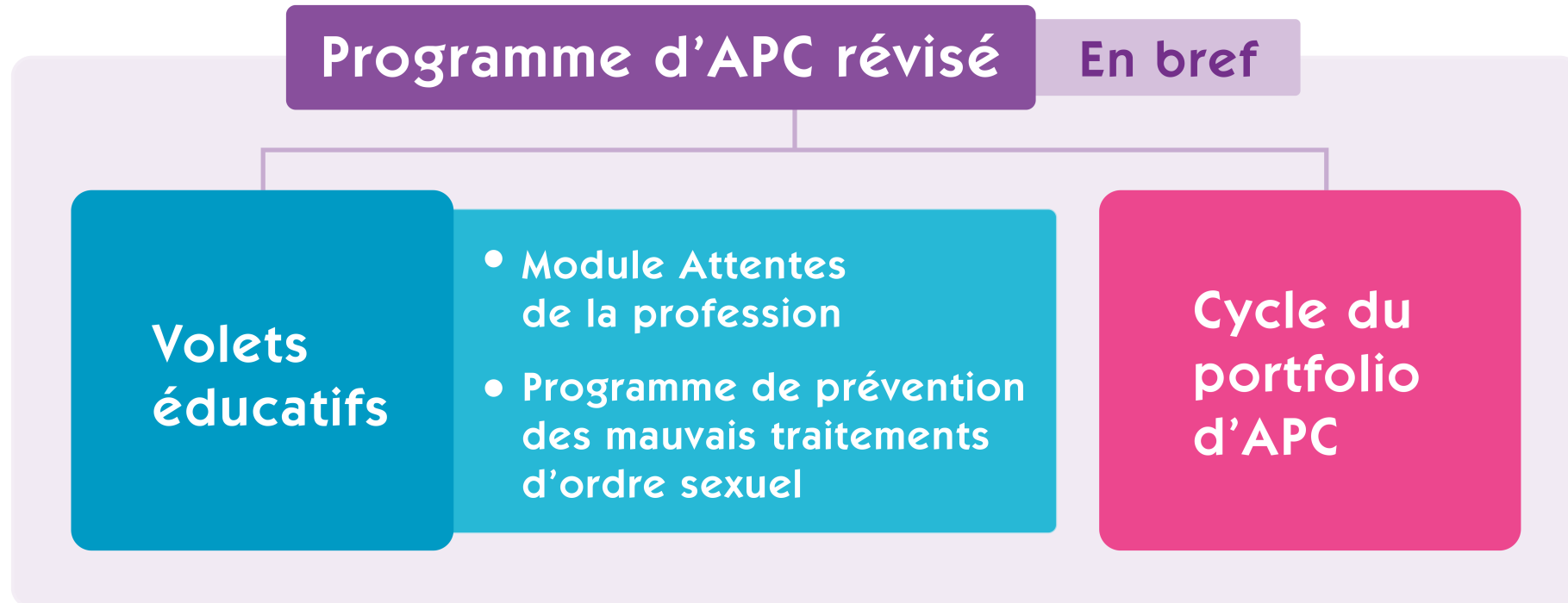


# Quand dois-je commencer?

## Tableau des échéances









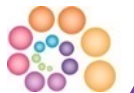
# Pendant que posez vos questions...

Puis-je commencer le Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel en juillet 2022 dès son lancement?

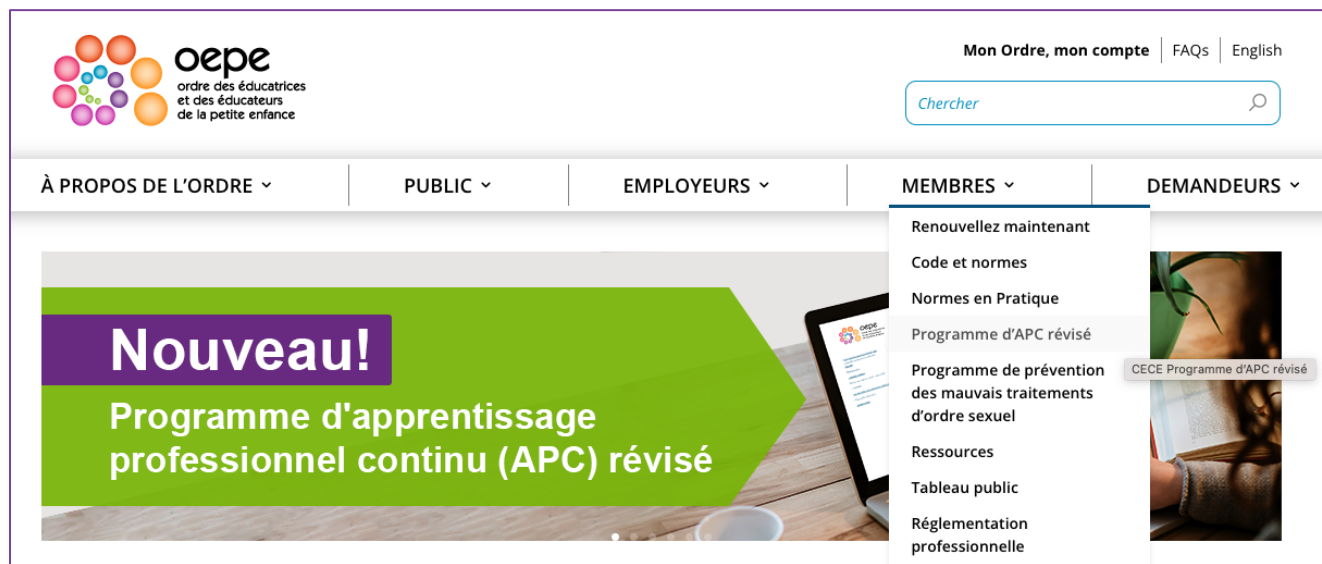
Mon renouvellement a lieu avant juillet 2022 : dois-je toujours effectuer mon portfolio de deux ans?

Mon renouvellement a lieu après juillet 2022 : dois-je toujours effectuer mon portfolio de deux ans?





# Pas besoin de deviner



oepe  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

Mon Ordre, mon compte | FAQs | English

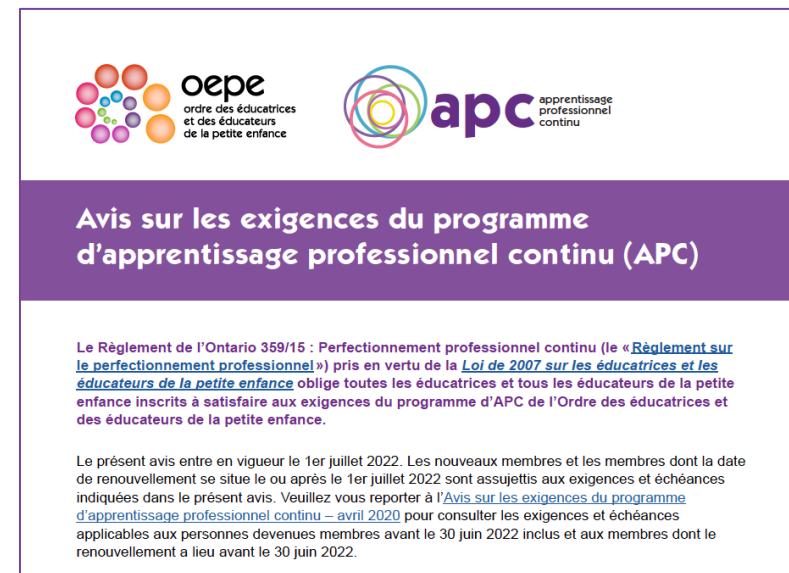
Chercher

À PROPOS DE L'ORDRE ▾ PUBLIC ▾ EMPLOYEURS ▾ MEMBRES ▾ DEMANDEURS ▾

**Nouveau!**  
Programme d'apprentissage  
professionnel continu (APC) révisé

- Renouvelez maintenant
- Code et normes
- Normes en Pratique
- Programme d'APC révisé
- Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel
- Ressources
- Tableau public
- Réglementation professionnelle

CECE Programme d'APC révisé



oepe  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

apc  
apprentissage  
professionnel  
continu

## Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC)

Le Règlement de l'Ontario 359/15 : Perfectionnement professionnel continu (le « [Règlement sur le perfectionnement professionnel](#) ») pris en vertu de la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#) oblige toutes les éducatrices et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits à satisfaire aux exigences du programme d'APC de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Le présent avis entre en vigueur le 1er juillet 2022. Les nouveaux membres et les membres dont la date de renouvellement se situe le ou après le 1er juillet 2022 sont assujettis aux exigences et échéances indiquées dans le présent avis. Veuillez vous reporter à l'[Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu – avril 2020](#) pour consulter les exigences et échéances applicables aux personnes devenues membres avant le 30 juin 2022 inclus et aux membres dont le renouvellement a lieu avant le 30 juin 2022.

[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca) | [apc@ordre-epe.ca](mailto:apc@ordre-epe.ca)





# Merci

Rejoignez la communauté des EPEI tout au long de l'année!



[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)